



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Garanties financières pour les centres sociaux et associations sociales

Question orale n° 209

Texte de la question

M. Damien Girard alerte Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles sur la situation des centres sociaux, centres d'information sur les droits des femmes et des familles et des associations à vocation sociale. Bien plus que des acteurs de terrain, ils sont la charpente du tissu social français, un socle fragile mais essentiel. Plus de 10 millions de personnes en bénéficient chaque année pour accéder à leurs droits. Ces centres, dans leur diversité, représentent bien plus qu'un service : ils incarnent le pilier fondamental de la vie des territoires. Face aux fractures sociales, ils constituent un barrage indispensable contre la décomposition du lien social et la montée inexorable des peurs et de l'extrême droite. Pourtant, cette mission vitale se heurte à un équilibre financier de plus en plus précaire. Dans le Morbihan, 42 % des centres sociaux ont été contraints de réduire leur effectif salarial d'au moins un équivalent temps plein, une mesure lourde qui fragilise encore davantage ces structures déjà en tension. La question de la non-compensation par l'État de la prime Ségur a également exposé, de manière flagrante, l'impasse dans laquelle se trouvent les centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) du Finistère, exacerbant une situation qui ne peut plus être ignorée. Face à cette situation alarmante, M. le député a déposé une proposition de loi visant à créer un fonds d'urgence, dans le but d'empêcher la fermeture de ces associations et centres sociaux, non seulement en Bretagne mais partout en France. Car, sans cette intervention, ce sont des milliers de structures qui risquent de s'effondrer. Cependant, cette crise ne saurait être résolue par la seule intervention des communes et des départements. L'État doit prendre ses responsabilités et financer ces structures qui assument à leur place cette mission de solidarité. Il doit immédiatement compenser l'impact de l'inflation à court terme et, surtout, construire un système de financement pérenne et lisible pour l'avenir, afin de garantir la pérennité de ces services indispensables aux citoyens. Il lui demande quelles garanties financières, concrètes et crédibles, elle peut offrir aux centres sociaux et associations sociales, en première ligne face à l'inaction de l'État.

Données clés

Auteur : [M. Damien Girard](#)

Circonscription : Morbihan (5^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 209

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Travail, santé, solidarités et familles

Ministère attributaire : Travail, santé, solidarités et familles

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 4 mars 2025